



Profil de la BRI

La Banque des Règlements Internationaux (BRI) est une organisation internationale qui œuvre à la coopération monétaire et financière internationale et fait office de banque des banques centrales.

La BRI s'acquiesce de son mandat en agissant comme :

- forum pour faciliter les échanges de vues et les processus de prise de décision entre banques centrales et au sein de la communauté financière et prudentielle internationale ;
- centre de recherche économique et monétaire ;
- contrepartie d'excellente qualité pour les banques centrales dans leurs transactions financières ;
- agent ou mandataire (*trustee*) pour les opérations financières internationales.

Gouvernance

Constituée le 17 mai 1930, la BRI est la plus ancienne organisation financière internationale. Outre son siège social, à Bâle (Suisse), elle possède un Bureau de représentation à Hong-Kong RAS et un autre à Mexico. La Banque emploie environ 550 agents, ressortissants d'une cinquantaine de pays.

Les grands organes de décision de la Banque sont :

- l'Assemblée générale des banques centrales membres ;
- le Conseil d'administration ;
- le Directeur Général, assisté de l'Executive Committee.

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire (AGO), qui se tient dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice (31 mars), réunit les banques centrales membres de la BRI pour approuver les états financiers et statuer sur d'autres questions relevant de sa compétence.

Le capital de la Banque est détenu exclusivement par des banques centrales ; 55 institutions disposent actuellement de droits de vote et de représentation aux Assemblées générales¹. Il s'agit des banques centrales ou autorités monétaires des pays ou territoires suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Corée, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hong-Kong RAS, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Malaysia, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Macédoine,

République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, plus la Banque centrale européenne.

Conseil d'administration

Présidé par Jean-Pierre Roth, Président du Directoire de la Banque nationale suisse, le Conseil d'administration compte 20 membres. Six le sont *ex officio* : les gouverneurs des banques centrales d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Italie et du Royaume-Uni et le Président du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale des États-Unis ; chacun d'eux peut nommer un autre administrateur de même nationalité. Les Statuts prévoient que le Conseil peut, en outre, élire au maximum neuf gouverneurs d'autres banques centrales membres ; sont actuellement élus ceux des banques centrales du Canada, de la République populaire de Chine, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de Suède, de Suisse et le Président de la Banque centrale européenne.

Directeur Général/Executive Committee

Hervé Hannoun est Directeur Général par intérim². Peter Dittus dirige le Secrétariat général, Stephen Cecchetti le Département monétaire et économique, et Günter Pleines le Département bancaire. Le Directeur juridique est Daniel Lefort.

Coopération monétaire et financière

Réunions

Comme l'AGO, les séances bimestrielles réunissent les gouverneurs de banques centrales membres, leur offrant l'occasion d'examiner la situation économique et financière mondiale et de débattre de certaines questions stratégiques relatives à la stabilité monétaire et financière. D'autres réunions de hauts responsables de banques centrales portent sur la conduite de la politique monétaire, la surveillance des marchés financiers internationaux et la gouvernance des banques centrales.

La BRI organise régulièrement des rencontres d'experts sur des sujets plus spécialisés, tels la gestion des réserves, les questions juridiques, les systèmes informatiques et l'audit interne. Bien qu'elles s'adressent surtout aux banques centrales, ces réunions font aussi intervenir hauts responsables et experts d'autres autorités financières, ainsi qu'universitaires et acteurs des marchés.

¹ Le statut juridique de l'émission yougoslave du capital de la Banque est en cours d'examen.

² Depuis le 1^{er} octobre 2008 et jusqu'à la prise de fonctions du prochain Directeur Général.



Comités et secrétariats

Plusieurs comités et organisations voués à la stabilité monétaire et financière ou au système financier international ont leur secrétariat à la BRI et coopèrent étroitement avec elle.

Quatre comités ont été institués par les gouverneurs des banques centrales du Groupe des Dix et leur font rapport : le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Comité des marchés, le Comité sur le système financier mondial et le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement.

D'autres organisations ont leur secrétariat à la BRI : l'Association internationale de protection des dépôts, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance, le Forum sur la stabilité financière et l'Irving Fisher Committee on Central Bank Statistics.

Recherche et statistiques

Les réunions organisées par la BRI et les activités des comités établis à Bâle s'appuient sur les travaux de recherche économique, monétaire, financière et juridique de la Banque. Véritable plaque tournante de l'échange d'informations statistiques entre banques centrales, la BRI publie des statistiques sur les différents marchés mondiaux (bancaire, titres, changes et dérivés).

Outre son *Rapport annuel* et le *Rapport trimestriel BRI* sur l'activité bancaire et financière internationale, la Banque publie des travaux de recherche à caractère théorique ; par ailleurs, dans le cadre des séries *Working Papers* et *BIS Papers*, elle diffuse des études sur des thèmes particuliers traités lors de ses réunions.

Institut pour la stabilité financière (ISF)

Par ses séminaires, conférences, outils d'information Internet (FSI Connect) et autres activités, l'ISF encourage la diffusion et la mise en œuvre de normes prudentielles saines pour le secteur financier.

Banque des banques centrales

La BRI offre une vaste gamme de services financiers spécialement conçus pour aider les banques centrales et autres autorités monétaires à gérer leurs réserves de change. Au 31 mars 2008, quelque 130 autorités ainsi que de nombreuses institutions internationales avaient recours à ces services. Le total de leurs dépôts s'établissait alors à DTS 236 milliards, soit environ 6 % des réserves mondiales de change.

Deux salles des opérations interconnectées assurent les services financiers de la BRI, l'une au siège, à Bâle, l'autre au Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique, à Hong-Kong RAS.

La BRI n'entretient pas de relations bancaires avec les particuliers et les entreprises. Il est, par ailleurs, interdit à la Banque de consentir des avances aux gouvernements et d'ouvrir des comptes courants en leur nom.

Services de placement pour les banques centrales

La BRI adapte continuellement sa gamme de produits afin de répondre à l'évolution des besoins des banques centrales. À côté de services classiques, tels que comptes à vue/préavis et dépôts à terme, elle a élaboré une palette de produits financiers, que les banques centrales peuvent négocier activement pour accroître la rémunération de leurs avoirs.

La Banque offre des services de gestion d'actifs sur titres souverains ou actifs de première qualité. Il peut s'agir d'un mandat de portefeuille spécifique négocié entre la BRI et une banque centrale ou d'une structure de placement collectif (BIS Investment Pool – BISIP), permettant à plusieurs clients d'investir dans un lot d'actifs. Les deux fonds obligataires Asie (ABF1 et ABF2) sont administrés par la BRI dans le cadre de la structure BISIP, le premier étant géré par la Banque elle-même, le second, par des gestionnaires externes.

Services additionnels

La BRI accorde parfois des avances à court terme aux banques centrales, généralement sous forme de crédits garantis. Elle agit aussi en qualité de mandataire (*trustee*) pour divers accords internationaux de prêt et remplit des fonctions d'agent détenteur de sûretés.

Contacts

Siège

Adresse :	Centralbahnplatz 2 CH-4002 Bâle Suisse
Téléphone :	+41 61 280 8080
Télécopie :	+41 61 280 9100 et +41 61 280 8100
Télex :	962 487 biz ch
SWIFT :	BISBCHBB

Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique

Adresse :	78th floor, Two International Finance Centre 8 Finance Street, Central Région administrative spéciale de Hong-Kong République populaire de Chine
Téléphone :	+852 2878 7100
Télécopie :	+852 2878 7123

Bureau de représentation pour les Amériques

Adresse :	Torre Chapultepec Rubén Darío 281 – 17th floor Col. Bosque de Chapultepec Del. Miguel Hidalgo 11580 Mexico, D.F. Mexique
Téléphone :	+52 55 91380290
Télécopie :	+52 55 91380299

Adr. électronique : email@bis.org

Site Internet : www.bis.org